

2021/O2/043

**Question orale déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
au nom du Groupe « Un Soffiu Novu »**

Objet : Oncologie en Corse et registre des cancers.

Monsieur le Président,

La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 s'est également traduite par une baisse des examens de contrôle préventifs de dépistage des cancers. Confinements, concentration des efforts sanitaires sur la Covid-19, engorgements des agendas médicaux au déconfinement, etc... ont fait baisser la garde et les chiffres des démarches de dépistage. En Corse, cette baisse des contrôles est alarmante et inquiète les structures dédiées comme le Centre Régional de dépistage des cancers (CRCDCC), la Ligue contre le cancer, les associations de lutte contre le tabagisme, La Marie-Do bien sûr, et tant d'autres.

Sortant d'octobre rose, nous savons tous l'importance de la prévention ! Comme celle de la prise en charge de nos malades. Et je voudrais à ce propos revenir sur la motion qu'avait porté notre ancienne collègue Catherine Riera en octobre 2019, quelques mois avant la pandémie, sur laquelle avait travaillé la commission des politiques de santé pour arriver à un texte commun et abouti sur l'oncologie en Corse, ses carences et les perspectives d'amélioration. Une des demandes de la motion était justement de faire un tour d'horizon avec les autorités compétentes pour définir une feuille de route sur l'accès aux soins en matière d'oncologie en Corse.

Un travail qui a permis de mettre en lumière les dysfonctionnements dans le parcours de soins et la prise en charge des patients insulaires qu'il est urgent de résorber sans attendre la fin de la pandémie actuelle.

La délibération 20/121 prenant acte de ces travaux était assortie d'une série de pistes d'action tels que le transfert du service oncologie au nouvel hôpital d'Ajaccio dès son ouverture, la création d'un Institut Régional du Cancer, ou l'implantation d'un PET scan conformément au plan régional de santé. Des décisions qui relèvent certes des services déconcentrés de l'Etat et non des compétences de notre Collectivité. Mais à l'aune de l'ouverture de discussions avec le Chef du Gouvernement, je vous demande, Monsieur le Président d'insérer parmi les priorités à défendre auprès de l'État le dossier sanitaire de l'oncologie en Corse. Vous y engagez-vous ?

Dans le même ordre d'idée, concernant la prise en charge des malades suivis en oncologie, êtes-vous prêt à travailler de concert avec l'ARS pour explorer la piste d'appels d'offres avec les hôpitaux du continent (Marseille et autres) suggéré par le professeur Fabrice Barlesi dans l'optique de compléter les besoins en compétences de l'hôpital de Castelluccio où l'instabilité des effectifs du service d'oncologie est malheureusement toujours d'actualité, ainsi que pour offrir toutes les chances aux patients corses d'accéder aux essais cliniques.

Enfin, depuis 2016, le registre des cancers est assuré par l'Observatoire Régional de la Santé en Corse qui réalise un important travail statistique qui mériterait d'être valorisé. Lors du renouvellement de la convention à la Commission Permanente du 27 octobre dernier, nous avons appris que l'ORS adressait chaque année à la CDC son rapport d'activité parmi laquelle la coordination du registre des cancers. Serait-il possible que ces rapports d'activité soient transmis à l'Assemblée de Corse et fassent par l'exemple l'objet d'un débat au sein de la commission des politiques de santé, en présence éventuellement de représentants de l'ORS ?

Je vous remercie,